



Bilan *SAY ON CLIMATE*

Français

2023

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de *Say on Climate* exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) et s'associe désormais à l'**ADEME**, afin d'étudier les plans climat des entreprises françaises soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement de leurs stratégies climatiques avec **ses recommandations**. Cette année, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir décrypter l'engagement et la stratégie bas-carbone des entreprises sur la base de données publiques. Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Ces huit fiches ont été publiées en amont des assemblées générales proposant un *Say on Climate*. Ainsi, cette année les stratégies climat de **Covivio, Icade, Schneider Electric, Klépierre, Totalenergies, Altarea, EDF et Vallourec** ont été analysées par le FIR et l'ADEME*.

Comme en 2022, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du *Say on Climate* annuellement.

* L'évaluation ACT n'est pour l'instant pas disponible pour le secteur de la finance, ainsi cette année, les entreprises de ce secteur qui soumettent leur plan climat au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023, n'ont pas été évaluées.

SOMMAIRE

- ▶ [Rétrospective sur les Say on Climate](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie ACT](#)
- ▶ [Méthodologie ACT Pondération par typologie de secteur](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT sur le secteur immobilier](#)
- ▶ [COVIVIO](#)
- ▶ [ICADE](#)
- ▶ [KLÉPIERRE](#)
- ▶ [ALTAREA](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT générique](#)
- ▶ [SCHNEIDER ELECTRIC](#)
- ▶ [VALLOUREC](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation sur le secteur pétrolier et gazier](#)
- ▶ [TOTALENERGIES](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation sur le secteur électricité](#)
- ▶ [EDF](#)



Avec la contribution
du programme Life de
l'Union Européenne

Rétrospective sur les Say on Climate

Bilan des Say on Climate dans le Monde*

- Nombre de Say on Climate** en 2023 : **23** (vs. 48 en 2022)
- Résultats en 2023 (au 16 juin, France inclus) : une approbation en légère hausse et toujours un plébiscite :
 - Moyenne d'approbation : **89,2%** vs. 86,9% en 2022***
 - Le plus fort taux d'approbation: **Icade**, avec 98,2%
 - Le plus faible taux d'approbation : **Crédit Suisse**, avec 53,1%

Mise en perspective avec les résolutions climat d'actionnaires

- 182 résolutions d'actionnaires liées au climat recensées****
 - Taux d'approbation moyen de **17,4%*******
 - Le plus fort taux d'approbation : **Coterra Energy**, 68,9%, (seule résolution approuvée au 14 juin 2023)
 - Le plus faible taux d'approbation : **Equinor**, 0,2%
 - Résolution majoritairement aux États-Unis et au Japon

Bilan des Say on Climate français

- Nombre de Say on Climate en 2023** : **9** (vs. 12 en 2022)
- Résultats en 2023 vs. 2022 (sur le scope FIR/ADEME, 8 résolutions étudiées/9) : comme au niveau monde, l'approbation est en hausse
 - Moyenne d'approbation: **93,3%** (95% hors abstention) vs. 87,9% en 2022 (93% hors abstention)
- Moyenne d'alignement // aux recommandations du FIR 2023 vs 2022 :
 - 2023 : **51%** (EDF inclus) vs. 2022 : 49%
- Note moyenne de l'ADEME :
 - Score de performance moyen : **11/20**
 - Score d'évaluation moyen : **B** (noté de A à E)
 - Score de tendance moyen : **+**

L'ADEME précise que la plupart des entreprises ont été pénalisées en raison d'absence ou d'informations trop lacunaires sur leurs données de production passées et futures.

*Sources : ISS, Morningstar Sustainalytics et FIR

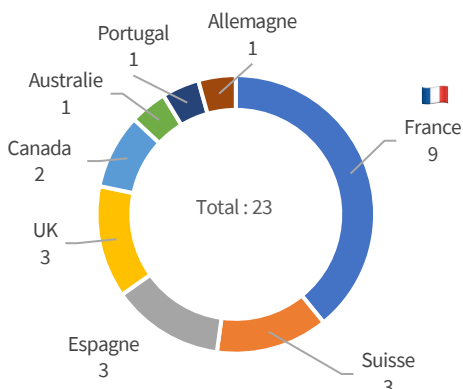
**Résolutions climat présentées par le management

***Cette année, tous les résultats ont été calculés en rapportant sur taux d'approbation + taux d'opposition + abstention

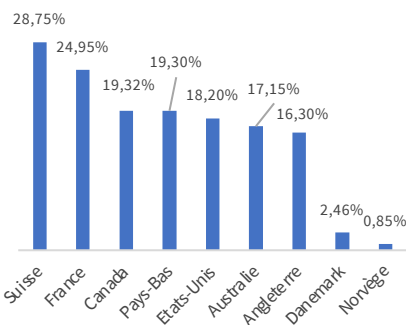
****Source : ISS

*****sur les 120 résolutions déjà passées et votées

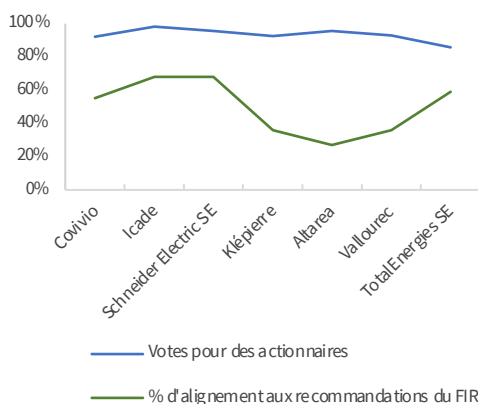
Nombre de résolutions Say on Climate dans le Monde en 2023



Taux d'approbation moyen des résolutions climat d'actionnaires par pays*****



Résultats des votes sur les Say on Climate français 2023 avec le taux d'alignement aux recommandations du FIR



Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

			
Ambition Net Zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité (part de réduction vs. part de compensation des émissions, ...)	En cours ou ambition déclarée mais peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs de réduction de long terme, objectifs sur une partie seulement des émissions, objectifs peu crédibles, ...)	Pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Émissions de GES actuelles	Divulgaration des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiées
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent les 3 scopes de l'entreprise et sont reliés à l'objectif de neutralité carbone	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Donne des éléments d'informations renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés (ex. : part des investissements éligibles à la taxonomie européenne)	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Aucun critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre ne figure dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la stratégie climat et sa mise en œuvre	L'entreprise s'engage au moins sur une nouvelle consultation dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter annuellement les actionnaires sur sa stratégie climat et sa mise en œuvre
Deux résolutions distinctes (ex-ante, stratégie et ex-post, mise en œuvre)	L'entreprise présente deux résolutions distinctes : - l'une sur sa stratégie climat - l'autre sur la mise en œuvre de cette stratégie	L'entreprise présente une unique résolution sur sa stratégie climat et sur la mise en œuvre de cette stratégie	L'entreprise présente une seule résolution, soit portant sur sa stratégie soit sur la mise en œuvre

Évolution de la notation par rapport à
l'analyse du FIR Say On Climate 2022


Augmentation


Stagnation


Baisse

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leur stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

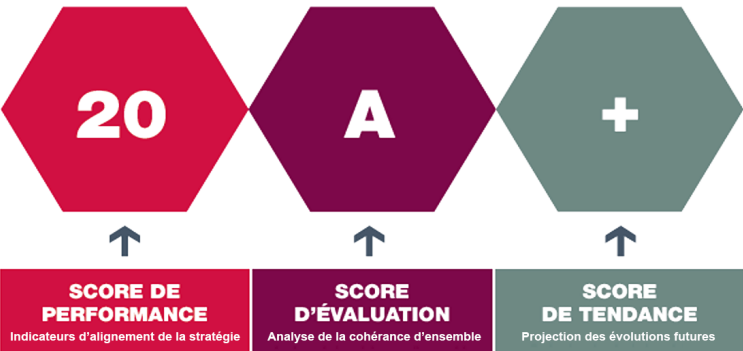
ACT ÉVALUATION

DANS QUEL BUT

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

POUR QUI

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



Méthodologie ACT

Détails de pondération par typologie de secteur

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT, par typologie de secteur, est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour chaque méthodologie sont listées ci-dessous.

Score de performance

Module	Indicateur	Secteur Immobilier	Secteur Oil & Gas	Secteur Electricité	Méthode générique
Cibles	Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval)	15%	15%	10%	15%
	Horizon temporel des cibles				
	Atteinte des objectifs passés et présents				
Investissement matériel	Évolution de l'intensité des émissions passées des investissements matériels	35%	15%	35%	0%- 35%
	Évolution de l'intensité des émissions futures des investissements matériels				
	Part des dépenses d'investissement à faible intensité carbone				
Investissement immatériel	R&D dans les technologies à faible teneur en carbone		8%	10%	0% - 5%
	Activité de l'entreprise en matière de brevets à faible teneur en carbone				
Performance des produits / services vendus	Intervention spécifique sur des produits et services considérés comme ayant un impact élevé en termes d'émissions GES		23%		0% - 35%
	Performance des produits et services				
	Part des produits / services à faible teneur en carbone				
Management	Supervision et organes de contrôles des questions liées au changement climatique	10%	10%	20%	10%
	Plan de transition				
	Incitations à la gestion du changement climatique et tests de scénarios sur le changement climatique				
	Tests de scénarios sur le changement climatique				
Fournisseurs	Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	10%	4%		0% - 20%
	Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES				
Clients	Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	15%	10%		0% - 20%
	Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES				
Politique d'engagement	Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique	5%	5%	5%	5%
	Positionnement sur les politiques climatiques importantes / Collaboration avec les autorités publiques locales				
Modèle d'affaires	Identification du niveau de décarbonisation requis	10%	10%	10%	10% - 15%
	Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone				

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Méthodologie ACT

Secteur Immobilier*

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Immobilier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Évaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur Immobilier sont citées ci-dessous.

Score de performance

Module	Indicateur	Pondération des modules
Cibles	Alignement des objectifs de réduction des bâtiments	15%
	Alignement des objectifs de réduction de la consommation des bâtiments (phase d'utilisation)	
	Alignement des objectifs de réduction intégrée (phase d'utilisation) des nouveaux bâtiments	
	Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments	
	Horizon temporel des cibles	
	Objectif historique et performance de l'entreprise	
Investissement matériel	Évolution des émissions passées pour les bâtiments gérés (phase d'utilisation)	35%
	Émissions lock-in	
	Évolution des émissions futures pour les bâtiments gérés (phase d'utilisation)	
Management	Supervision des questions liées au changement climatique	10%
	Organes de contrôles des questions liées au changement climatique	
	Plan de transition	
	Incitations à la gestion du changement climatique	
	Tests de scénarios sur le changement climatique	
Fournisseurs	Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	10%
	Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES	
Clients	Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	15%
	Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES	
Politique d'engagement	Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles	5%
	Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique	
	Positionnement sur les politiques climatiques importantes	
Modèle d'affaires	Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur	10%

Score d'évaluation**

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

*La méthodologie ACT Real Estate ne prend pas en compte la partie construction de nouveaux bâtiments.

**Lorsqu'il y a un manque global de clarté, l'approche en market-based ne permet pas de connaître les réels efforts de l'entreprise à réduire ses consommations d'énergie. Cela se reflète donc dans le score d'évaluation.



92 %



5,7 %

COVIVIO

55%
d'alignement avec les
recommandations du FIR

Bilan Say on Climate France

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur le scope 1 et 2 d'ici 2030

- ▷ N'inclut pas le scope 3
- ▷ Manque de détail sur la part de compensation / réduction

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Certifié SBTi : 1,5°C pour le scope 1 et 2 & well-below 2°C pour le scope 3 + CRREM 1,5°C pour le tertiaire

- ▷ Trajectoire 1,5°C n'inclut pas le scope 3

Émissions GES actuelles (2022)

- ▷ Postes non retenus dans le calcul des émissions représentent 15% des émissions globales du Groupe.

SCOPES 1 et 2

5 788 tCO₂eq

SCOPE 3

370 930 tCO₂eq

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Un seul objectif de réduction à 2025 sur le Résidentiel en Allemagne qui représente 1% du scope 3 du Groupe

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

2010 – 2030 : Réduire l'intensité carbone globale de 40%

2015 – 2030 : -63% en absolu sur les scopes 1 et 2

2015 – 2030 : -37,5% en absolu sur le scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Aucune information de réduction à horizon 2050

Mesures du plan d'actions (couvre tous les scopes)

- Privilégier la rénovation et lutter contre l'étalement urbain
 - ▷ Zéro artificialisation nette évoquée mais sans horizon de temps
- S'engager pour la construction bas-carbone en Europe
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables
- Mobiliser toutes parties prenantes pour réussir la transition et se doter de nouveaux outils

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Plan d'investissement d'ici à 2030 : 254 M€ soit 32 M€ par an CAPEX verts détaillés pour le court, moyen et long termes sur chaque périmètre pour la phase exploitation

75% d'alignement des CAPEX avec la taxonomie en 2022

Rémunération

Rémunération long terme du Directeur Général : 15% sur un objectif du verdissement du patrimoine avec pour ambition de certifier 100% de du patrimoine détenu en Europe (tous produits) d'ici 2025.

Rémunération variable : Un des 3 critères compris dans les 20% liés à la stratégie = communication du plan d'actions chiffrés (CAPEX verts) au marché permettant d'atteindre l'objectif de décarbonation de -40% (2030 vs. 2010)

Vote consultatif annuel

Vote au moins tous les 4 ans jusqu'au plan climat 2030 ou plus régulier en fonction des nouveautés

- ▷ Garantie d'un seul vote avant 2030

Deux résolutions distinctes

- ▷ Une résolution qui inclut la stratégie et les objectifs

Note évaluation ACT

ACT ASSESSING LOW CARBON TRANSITION

SCORE DE PERFORMANCE
Indicateurs d'alignement de la stratégie
1-20

11/20

SCORE D'ÉVALUATION
Analyse de la cohérence d'ensemble
A-E

A

SCORE DE TENDANCE
Projection des évolutions futures
+ - =

+

Points clés de la méthodologie sur le secteur

La note de performance sur le secteur de l'immobilier dépend fortement du module n°2 relatif à l'investissement matériel (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance climatique des actifs immobiliers gérés. Ce module prend en compte les tendances passées et futures des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise évaluée, mesurée en intensité (kgCO₂/m²), ainsi qu'une projection des émissions absolues de GES à venir en fonction du parc immobilier actuel et des travaux de rénovation éventuellement prévus (émissions « locked-in »).

Points forts de la stratégie

Cibles : Elles sont bien précisées en absolu et en intensité sur différents horizons de temps avec une couverture intégrale du parc. On note cependant une absence de cibles spécifiques sur les matériaux utilisés.

Domaines d'amélioration

Cibles : Covivio pourrait se fixer des cibles intermédiaires tous les 5 ans et des cibles à plus long terme ; et progresser sur les informations de description du périmètre pris en compte.

Influence sur la chaîne de valeurs : une partie des fournisseurs de Covivio sont concernés par une charte ESG. Covivio pourrait encourager ses fournisseurs à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Covivio pourrait également inciter ses clients à réduire leurs émissions de GES, au-delà des campagnes de sensibilisation mises en place.

COVIVIO

Sources : Covivio



98,2 %



1,7%

ICADE

d'alignement avec les
recommandations du FIR

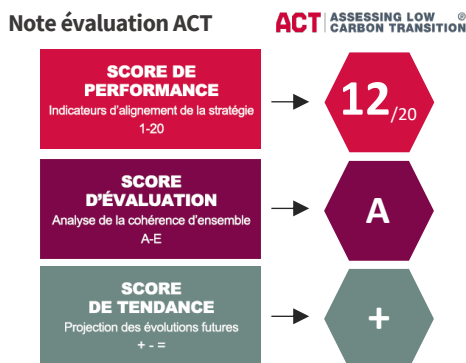
68% ↓

Bilan Say on Climate France*

- ↓ **Ambition Net Zero 2050**
 - ▷ la part de réduction / compensation n'est pas explicite jusqu'à 2050
- ↑ **Scénario(s) de référence utilisé(s)**
 - Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2050 (année de référence : 2019) sur 3 scopes
 - ▷ 4% du scope 3 n'est pas inclus : foncière santé internationale
- **Émissions GES actuelles (2022)**

SCOPES 1 et 2	SCOPE 3
5 838 tCO ₂ eq	622 975 tCO ₂ eq
- ↓ **Cible de réduction des émissions de GES à court terme**
 - ▷ Les objectifs court terme ne sont pas explicités
- **Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme**
 - 2019 – 2030 : -28% en absolu pour l'ensemble des scopes
 - Objectif légèrement revu à la baisse (vs. -29%) après certification 1.5°C
 - En valeur absolu :

SCOPES 1 et 2 : -55%	SCOPE 3 : -27,5%
-----------------------------	-------------------------
- **Cible de réduction des émissions de GES à long terme**
 - Réduction de 90% des émissions de GES en valeur absolue entre 2019 et 2050 ; compensation de 57 873 tCO₂eq
- ↓ **Mesures du plan d'actions**
 - ▷ Mesures du plan d'actions détaillées pour chaque pôle (promotion, tertiaire, santé) mais manque de corrélation avec les objectifs de décarbonation et les montants de CAPEX associés
- **Alignements des investissements CAPEX / OPEX**
 - Plan d'investissement 2022 – 2026 de 180 millions d'euros
 - Augmentation des investissements de 30 millions d'euros par rapport à la communication du plan climat 2022
 - ▷ mais les investissements fléchés pour l'activité promotion, principal poste de scope 3, ne sont toujours pas explicités
- **Rémunération**
 - Rémunération variable des membres du comité exécutif dépend pour 10% de l'atteinte des engagements RSE d'Icade et du déploiement de la Raison d'être qui comprend « la mise en œuvre de la priorité bas carbone »
 - ▷ critère carbone non pondéré
 - Rémunération Long terme du Directeur Général : nouveau critère – 15% conditionné par le respect de la trajectoire bas carbone (mesurée en valeur absolue)
- **Vote consultatif annuel**
 - Le Conseil proposera désormais chaque année lors de l'assemblée générale une résolution (Rapport Climat – mars 2022)
- **Deux résolutions distinctes**
 - ▷ Une résolution qui inclut les ambitions et les progrès



Points clés de la méthodologie sur le secteur

La note de performance sur le secteur de l'immobilier dépend fortement du module n°2 relatif à l'investissement matériel (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance climatique des actifs immobiliers gérés. Ce module prend en compte les tendances passées et futures des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise évaluée, mesurée en intensité (kgCO₂/m²), ainsi qu'une projection des émissions absolues de GES à venir en fonction du parc immobilier actuel et des travaux de rénovation éventuellement prévus (émissions « locked-in »).

Points forts de la stratégie

Cibles : Elles sont précisées en absolu et en intensité ; jusqu'en 2030 et 2050, avec des cibles spécifiques sur les matériaux. On note cependant une absence de publication claire sur les rares actifs internationaux.

Influence sur la chaîne de valeurs :

- **Fournisseurs** : Icade a une stratégie d'influence sur tous ses fournisseurs, avec à la fois des campagnes de sensibilisation et des règles d'approvisionnement prédéfinies.
- **Clients** : Icade contribue à la réduction des émissions des clients en proposant des offres à faible émission de carbone. Icade propose un outil disponible pour le suivi des performances environnementales pour les actifs santé.

Politique d'engagement : Icade cherche à défricher des sujets environnementaux, sur des sujets pionniers (HQE, etc.).

Domaines d'amélioration

Cibles : Icade pourrait se fixer des cibles intermédiaires tous les 5 ans et détailler l'évolution du périmètre et des méthodologies utilisées.

Investissement matériel : plus de transparence sur les investissements réalisés dans le portefeuille, détaillés par zone géographique et par type d'actifs.

Sources : Icade



* Nous n'avons évalué que la partie climat et non la partie biodiversité.

KLÉPIERRE

36%
d'alignement avec les
recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030

▷ N'inclut pas le scope 3

▷ Absence d'information sur la part de compensation / réduction

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2030

(année de référence : 2017) pour les scopes 1 et 2 ainsi que pour
<9% du scope 3

▷ Incertitude sur la validation de l'objectif sur les transports de
visiteurs (84% du scope 3)*

Émissions GES actuelles (2022)

SCOPES 1 et 2
14 184 tCO2eq

SCOPE 3**
1 327 779 tCO2eq

▷ Constat d'un manque de clarté global sur la méthode de calcul des
émissions et de leurs réductions (market vs. location-based***)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

▷ Les objectifs court terme ne sont pas explicités

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

2017 – 2030 en intensité :

SCOPES 1 et 2 :
Objectif de réduction de -80% des
émissions par m² atteint en 2022

Rehaussement des objectifs :
ambition Net Zero 2030, sans
divulgaration de la part de
compensation requise

84% SCOPE 3 : Réduction de
40% des émissions liées au
transport des visiteurs

<9% du SCOPE 3 : Réduction de
41% par m² des émissions liées
à la consommation d'énergie
des enseignes approvisionnées
par Klépierre

▷ Pas d'objectif sur scope 3 direct ; unité pour l'objectif de réduction
lié au transport des visiteurs non communiquée

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Aucune information de réduction à horizon 2050

Mesures du plan d'actions

Mesures du plan d'actions pour les 3 scopes jusqu'à 2030

▷ pas d'informations sur le plan d'actions après 2030

▷ n'inclut pas l'ensemble du scope 3 (pas le scope 3 direct)

▷ mesures de décarbonation sur la partie du scope 3 concernée
pourraient être plus détaillées et chiffrées

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

▷ Pas d'information sur les CAPEX chiffrés par scope ou activités

▷ 69% des investissements sont alignés à la taxonomie

Rémunération

- Variable annuel : critère de 40% partagé entre la politique RSE
« ACT FOR GOOD » et un critère pour progresser vers la neutralité
carbone et la réduction des déchets (scope 1 et 2 concernés, ainsi
qu'une infime partie du scope 3)

▷ Objectifs non chiffrés

▷ Scope 3 n'est pas inclus

- Rémunération long terme Directoire : critère à 20% sur la réduction
des émissions de carbone des centres commerciaux (scopes 1 et 2)

▷ Scope 3 n'est pas inclus

▷ Obtention de 50% de ces 20% si les émissions sont maintenues au
dernier niveau publié avant la date d'attribution du plan

Vote consultatif annuel

Prochain vote sur la stratégie climatique prévu dans 4 ans pour
l'assemblée générale 2027

Deux résolutions distinctes

▷ Une résolution sur la stratégie climat

* Klépierre déclare que son objectif de 40% de réduction liée au transport des visiteurs
(2030 vs. 2017) est certifié SBT mais il ne figure pas sur le site de la SBTi.

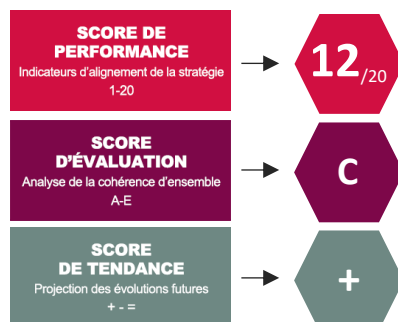
** Les émissions du leasing amont (actifs pour lesquels le Groupe est locataire) ne
sont pas incluses dans les calculs du scope 3 et représentent une part non significative
des émissions de Klépierre. L'entreprise distingue le scope 3 indirect (transport des
visiteurs et leasing aval, 93% du scope 3) et le scope 3 direct (incluant notamment les
consommations d'énergie scope 3).

*** La méthode market-based, permet de comptabiliser l'énergie d'origine renouvelable en utilisant le facteur d'émission
spécifique au fournisseur ; la méthode location-based, elle, utilise les facteurs d'émission nationaux moyens.

Bilan Say on Climate France

Note évaluation ACT

ACT ASSESSING LOW
CARBON TRANSITION



Points clés de la méthodologie sur le secteur

La note de performance sur le secteur de l'immobilier dépend fortement du module n°2 relatif à l'investissement matériel (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance climatique des actifs immobiliers gérés. Ce module prend en compte les tendances passées et futures des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise évaluée, mesurées en intensité (kgCO2/m²), ainsi qu'une projection des émissions absolues de GES à venir en fonction du parc immobilier actuel et des travaux de rénovation éventuellement prévus (émissions « locked-in »).

Points forts de la stratégie

Cibles : Les cibles d'émissions fixées par Klépierre dépassent les tendances de secteur. Les tendances des émissions passées sont alignées avec la trajectoire de l'entreprise. Toutefois les cibles d'émissions sur le scope 1 & 2 sont en *market-based* alors que celles du scope 3 sont en *location-based* ce qui explique la baisse du score d'évaluation.

Management : Le plan de Klépierre a été construit selon 6 scénarios différents ce qui renforce la fiabilité de son plan.

Domaines d'amélioration

Cibles : Les cibles des scopes 1 & 2 ont été validées par la SBTi mais s'appuient toujours sur des compensations carbone et ne précisent pas la proportion de réduction d'émissions nécessaire pour atteindre la neutralité carbone. La description des cibles d'émissions passées n'est pas répartie par pays. L'utilisation de deux approches différentes*** pour le calcul d'intensité d'émission pose question et mériterait une harmonisation ou une justification.

Pour les cibles du scope 3, la validation scientifique et le scénario de référence ne sont pas clairs.

Influence sur la chaîne de valeurs :

Klépierre a élaboré une charte des « Achats Responsables » qui couvre à la fois ses fournisseurs et prestataires de services. Elle influence également ses clients au travers de campagnes de sensibilisation sur l'économie circulaire ou la gestion des déchets.

Toutefois, Klépierre n'encourage pas ses clients et fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Description du plan de transition : Klépierre devrait préciser la contribution des quatre piliers de son plan de transition : la réduction de la consommation d'énergie, l'approvisionnement en énergie renouvelable, la production d'énergie renouvelable sur site et la compensation des émissions résiduelles.

Sources : Klépierre



KLEPIERRE

ALTAREA

27%
d'alignement avec les
recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030

▷ N'inclut pas le scope 3

▷ Absence d'information sur la part de compensation / réduction

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Engagement pour une trajectoire « en-dessous de 1,5°C » mais objectifs non validés scientifiquement à ce jour

Émissions GES actuelles (2022)

SCOPES 1 et 2

2 289 tCO₂eq

émissions liées aux activités
foncière et corporate

SCOPE 3*

1 082 188 tCO₂eq

émissions liées aux activités de promotion
immobilière (logement 84% - immo
d'entreprises 9% - commerce 6%) et aux
activités foncière et corporate (1%)

▷ Manque de clarté global lié aux changements méthodologiques,
notamment entre 2022 et 2023 (voir rapport climat 2022 vs. DEU 2022)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

▷ Les objectifs court terme ne sont pas explicités

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

SCOPES 1 et 2 :

- Objectif de réduction de
-70% des émissions par
m² atteint en 2020
(vs. 2010)

- Ambition Net Zero 2030
pour l'activité foncière

▷ Objectifs non validés scientifiquement à ce jour

▷ Objectif Net Zero ne couvre qu'env. 50% des scopes 1 et 2 et 1% des
émissions globales, sans détail sur la part de compensation

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Aucune information de réduction à horizon 2050

Mesures du plan d'actions

Plan détaillé sur les trois pôles : promotion immobilière (construction
et utilisation), foncière, corporate

▷ Pas d'informations d'horizon de temps sur le plan d'actions

▷ Mesures pourraient être plus détaillées et chiffrées permettant de
comprendre la contribution de chacune

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

▷ Pas d'information sur les CAPEX chiffrés par scope

▷ 38,5% des investissements sont alignés à la taxonomie vs. 79% des
CAPEX éligibles en 2022

Rémunération

- Rémunération variable du Président fondateur pour 2023 : une
partie (350k€ HT) répartie de façon égale entre l'atteinte des seuils
de chiffre d'affaires consolidé aligné à la taxonomie européenne et
l'atteinte de seuils sur les émissions de GES (tCO₂eq/CA consolidé)

▷ Manque de cohérence avec les objectifs fixés en intensité
surfactive (CO₂/m²)

▷ Les seuils à atteindre ne sont pas publics

- Gérance d'Altareit** : 50% du variable lié à des critères extra-
financiers porte sur le thème climat : déploiement de la stratégie de
décarbonation dans les activités de promotion

▷ Objectif non chiffré

- Rémunération variable des managers + intéressement intègrent des
critères liés au climat dont la pondération n'est pas précisée

▷ Absence d'information sur les critères dans les rémunérations de
long terme

Vote consultatif annuel

Pas d'information

Deux résolutions distinctes

▷ Une résolution sur la stratégie climat

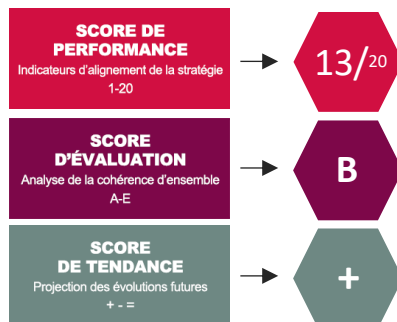
* Pour le scope 3 promotion, une quote-part relative à l'utilisation à venir des
bâtiments sur une durée de 50 ans est prise en compte.

** Filiale cotée détenue à 99% par la société Altarea.

Bilan Say on Climate France

Note évaluation ACT

ACT ASSESSING LOW
CARBON TRANSITION



Points clés de la méthodologie sur le secteur

La note de performance sur le secteur de l'immobilier dépend fortement du module n°2 relatif à l'investissement matériel (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance climatique des actifs immobiliers gérés. Ce module prend en compte les tendances passées et futures des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise évaluée, mesurées en intensité (kgCO₂/m²), ainsi qu'une projection des émissions absolues de GES à venir en fonction du parc immobilier actuel et des travaux de rénovation éventuellement prévus (émissions « locked-in »).

Points forts de la stratégie

Cibles : Sur les scopes 1 & 2, Altarea vise le zéro émission nette d'ici 2030 avec un focus particulier sur l'activité foncière (parties communes et privatives).

Investissement matériel : Altarea se démarque grâce à une réduction continue de ses émissions depuis 2010 grâce aux réductions de consommation et à l'achat d'électricité verte sur son activité foncière.

Innovation : Altarea s'engage dans diverses initiatives sectorielles. En 2022, l'entreprise a posé les fondations de deux nouvelles lignes de produit telle que la distribution d'électricité bas carbone. La géothermie est déjà une solution expérimentée sur l'un de ses sites.

Influence sur la chaîne de valeur

- **Fournisseurs :** Des actions généralisées (déploiement d'une charte d'achats responsables Groupe) et des dispositifs adaptés, (clauses RSE dans les appels d'offres, actions de formation, évaluation Ecovadis obligatoire depuis 2019 sur tous les nouveaux fournisseurs, travaux en cours sur la conception bas carbone, etc.) sont mis en place.
- **Clients :** Des processus de certification et de sensibilisation sont mis en place sur la partie logement, immobilier d'entreprise et commerce.

Domaines d'amélioration

Cibles : La plupart de leurs cibles de réduction sont fixées à 2030 ou 2035. Il n'y a pas de cibles de réduction à plus long terme. Altarea se fixe un objectif de -50% d'émissions sur la promotion d'ici 2035.

Influence sur la chaîne de valeurs : La partie mobilité est insuffisamment prise en compte par Altarea. Le groupe pourrait également inciter plus directement ses clients à réduire leurs émissions.

Description du plan de transition : Malgré leur transparence sur la comptabilité carbone, le plan manque encore de clarté dans l'harmonisation des informations transmises et les leviers d'action par zone géographique et type d'activité.

Sources : Altarea

Méthodologie ACT Générique *

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur générique sont citées ci-dessous.

Score de performance

Module	Indicateur	Pondération des modules
Cibles	Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval)	15%
	Horizon temporel des cibles	
	Atteinte des objectifs passés et présents	
Investissement matériel	Évolution de l'intensité des émissions passées des investissements matériels	0% - 35%
	Évolution de l'intensité des émissions futures des investissements matériels	
	Part des dépenses d'investissement à faible intensité carbone	
Investissement immatériel	R&D dans les technologies à faible teneur en carbone	0% - 5%
	Activité de l'entreprise en matière de brevets à faible teneur en carbone	
Performance des produits / services vendus	Intervention spécifique sur des produits et services considérés comme ayant un impact élevé en termes d'émissions GES	0% - 35%
	Performance des produits et services	
	Part des produits / services à faible teneur en carbone	
Management	Supervision et organes de contrôles des questions liées au changement climatique	10%
	Plan de transition	
	Incitations à la gestion du changement climatique et tests de scénarios sur le changement climatique	
	Tests de scénarios sur le changement climatique	
Fournisseurs	Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	0% - 20%
	Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES	
Clients	Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	0% - 20%
	Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES	
Politique d'engagement	Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique	5%
	Positionnement sur les politiques climatiques importantes / Collaboration avec les autorités publiques locales	
Modèle d'affaires	Identification du niveau de décarbonisation requis	10% - 15%
	Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone	

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

* Les activités de Schneider Electric et Vallourec sont trop diversifiées pour classer les deux entreprises dans un secteur ACT en particulier, ainsi nous nous sommes appuyés sur la méthodologie générique.

SCHNEIDER ELECTRIC

68%
d'alignement avec les
recommandations du FIR

Bilan Say on Climate France

Ambition Net Zero 2050

- Manque de précision sur la part de compensation jusqu'à 2050 et sur la nature de la compensation

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2030 et 2050 (année de référence : 2021) sur 3 scopes

Émissions GES actuelles (2022)

SCOPES 1 et 2
229 348 tCO₂eq

SCOPE 3
8,7 MtCO₂eq (amont)
52,3 MtCO₂eq (aval)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

« Opérations neutres en carbone d'ici 2025 »

- les objectifs de réduction en absolu ne sont pas explicités pour les scopes 1 et 2 ; pas d'objectif en absolu sur scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

2021 – 2030 en valeur absolue :

SCOPES 1 et 2 : -76%

SCOPE 3 : -25%

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Réduction de 90% des émissions de GES en valeur absolue entre 2021 et 2050 sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Mesures du plan d'actions

Mesures du plan d'actions détaillées et chiffrées pour les 3 scopes jusqu'à 2030

- pas d'informations sur le plan d'actions après 2030
- mesures de décarbonation scope 3 aval pourraient être plus détaillées

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Investissements R&D : 90% des innovations à impact ou neutres

- pas d'informations sur les CAPEX pour le scope 3
- seulement 27% des CAPEX alignés à la taxonomie en 2022 (vs. 54% éligibles)

Rémunération

-Rémunération long terme du Directeur Général

- basée sur des indicateurs externes qui ne sont pas directement corrélés aux objectifs de réduction des émissions de l'entreprise (critère 6,25% sur le score CDP Climate Change)

- Rémunération variable : 20% sur le critère Schneider Sustainability Impact (SSI) : 11 programmes de développement durable dont 3 sont sur l'engagement climat (deux objectifs de réduction des émissions du scope 3 ainsi qu'un objectif sur l'augmentation des CAPEX)

- critères dilués

Vote consultatif annuel

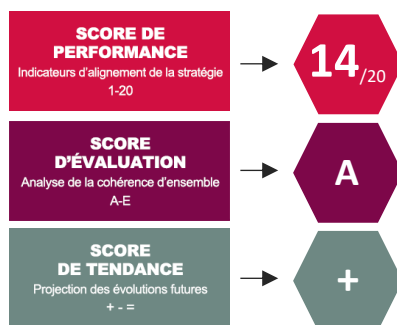
Prochain vote sur la stratégie climatique et sa mise en œuvre prévu dans 3 ans pour l'assemblée générale 2026

Deux résolutions distinctes

- Une résolution sur la stratégie climat

Note évaluation ACT

ACT ASSESSING LOW CARBON TRANSITION



Points forts de la stratégie

Cibles : Les cibles d'émissions du scope 1 et 2 en absolu surpassent les tendances du secteur. Pour le scope 3, alors que les émissions en amont (biens et services achetés principalement) ont augmenté de 2021 à 2022 en raison de la croissance de l'activité, les émissions en aval ont diminué en raison de la décarbonisation du mix électrique dans de nombreux pays où Schneider est présent. Les émissions totales du scope 3 ont baissé de 11% en absolu de 2021 à 2022. Schneider Electric se situe sur la bonne trajectoire pour atteindre ces cibles de réduction.

Investissement : La part d'investissement en recherche et développement surpasse les tendances du secteur.

Management : Le plan de Schneider Electric a été construit selon 5 scénarios différents ce qui renforce la fiabilité de son plan.

Influence sur la chaîne de valeurs :

- Fournisseur :** La stratégie de Schneider Electric vise à engager plus de 1 000 fournisseurs à réduire de 50% leurs émissions de gaz à effet de serre. Leurs produits et services soutiendront la transition de leurs clients vers une utilisation plus efficace de l'énergie.
- Clients :** Schneider Electric propose des services (outils, logiciels et formation) permettant aux clients de réduire leur consommation d'énergie.

Domaines d'amélioration

Cibles : L'horizon temporel ne couvre que 2025, 2030 et 2050, sans objectifs intermédiaires entre 2030 et 2050.

Performance des services / produits vendus :

Tendance à la hausse des émissions en absolu en amont (scope 3) durant les 5 prochaines années en raison de la croissance de l'activité.

Sources :
Schneider Electric





93 %



5,8 %



36%

d'alignement avec les
recommandations du
FIR

VALLOUREC

Ambition Net Zero 2050

Ambition de contribution à la neutralité carbone en 2050
mais pas de détail sur la part de réduction / compensation

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Projections sur scénario SDS AIE* ; objectifs 2025 certifiés
well-below 2°C SBT

➤ Pas de référence à un scénario 1,5°C

*Sustainable Development Scenario prévoyant un réchauffement en
dessous de 2°C d'ici la fin du siècle

Émissions GES actuelles (2022)

SCOPES 1 et 2

2,7 MtCO₂eq

Comptabilise également une
compensation de 2,8 MtCO₂eq

SCOPE 3

7,7 MtCO₂eq

(2,6 MtCO₂eq amont
et 5,1 MtCO₂eq aval)

➤ Manque de clarté sur le calcul des émissions, la prise en
compte de la compensation dans les calculs agrégés des
émissions est problématique

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Objectifs 2025 vs. 2017 certifiés well-below 2°C SBT sur les
3 scopes :

Scopes 1 & 2 : -20% en absolu ; scopes 1, 2 et 3 : -25% en absolu
(-45% en intensité (tCO₂/M€ de valeur ajoutée) sur scope 3
amont et -25% en absolu sur aval)

➤ Objectifs 2025 (9 984 ktCO₂eq) sont déjà atteints en 2022
(8 846 ktCO₂eq) et l'entreprise n'a pas prévu d'en fixer de
nouveaux ;

➤ Les objectifs de réduction des scopes 1 et 2 couvrent moins
de la moitié de ces émissions (le reste est compensé)

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

2030 vs. 2021 : -30% (exprimé en CO₂eq/t de tubes vendus)

2035 vs. 2021 : -35% (exprimé en CO₂eq/t de tubes vendus)

➤ Objectifs en intensité non certifiés à ce jour ; incertitude sur
le scope couvert

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

➤ Absence d'objectifs de long terme (après 2035)

Mesures du plan d'actions

Actions détaillées sur les 3 scopes jusqu'à 2025 et de 2025 à
2035 (leviers technologiques, leviers achat et nouveaux
marchés)

➤ Mais la part de contribution de chaque action aux objectifs
de réduction des émissions n'est pas détaillée

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

➤ Activités alignées selon la taxonomie européenne : 2% des
CAPEX (vs. 78% des CAPEX éligibles)

➤ Pas d'information détaillée sur les objectifs de progrès et les
CAPEX associés à chaque action contribuant à la stratégie
climat

Rémunération

Variable annuel + actions de performance

PDG : en 2022, variable annuel comprend un indice composite
dont une des deux composantes est le ratio d'émissions de CO₂
(6,75% max sur le KPI composite) ; en 2023 : 20% sur les critères
RSE

➤ Manque de précision sur le critère carbone et part faible
dans le VA ; absence de critère extra-financier dans le
variable long terme

Vote consultatif annuel

« La Société rendra compte régulièrement des progrès réalisés
dans la mise en œuvre de cette ambition »

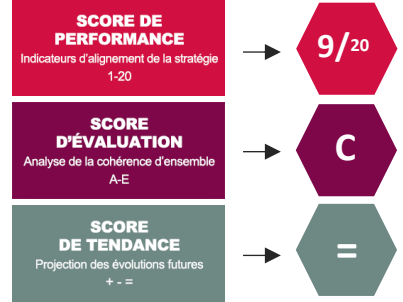
Deux résolutions distinctes

➤ Résolution sur les ambitions et les progrès mais pas deux
résolutions distinctes

Bilan Say on Climate France

Note évaluation ACT

ACT ASSESSING LOW CARBON TRANSITION



Points clés de la méthodologie sur le secteur

L'évaluation ACT méthode générique calcule les pondérations en fonction du positionnement de l'entreprise sur la chaîne de valeurs et de la proportion des scopes d'émissions dans les émissions totales. Pour Vallourec, la performance des produits vendus est un module prépondérant dans l'évaluation de l'entreprise. La méthode générique applique sur un scénario 1,5 degré ce qui sous-entend une réduction linéaire annuelle des émissions en valeur absolue a minima de 4,2%.

Points forts de la stratégie

Cibles :

La baisse d'émissions constatée en 2022 par rapport à 2021 s'inscrit dans la trajectoire des nouvelles cibles fixées par Vallourec respectivement, de -30% et -35% de Co₂eq/t de tubes vendus pour 2030 et 2035 par rapport à l'année 2021. La méthodologie ACT vérifie l'alignement des cibles fixées à plus long terme.

Investissement matériel : Les tendances de baisse des émissions passées et futures sont en cohérence avec un scénario 1,5 degré sur le scope 3 amont et aval.

Influence sur la chaîne de valeurs : En 2022, 952 fournisseurs évalués en termes de RSE soit 71% des dépenses. Vallourec pourrait détailler les évaluations réalisées sur les fournisseurs.

Domaines d'amélioration

Cibles : Vallourec ne se fixe pas d'objectif de réduction des émissions à long terme, et intermédiaires. Seules les cibles de réduction pour 2025 sont décomposées par scope d'émissions. Au regard de sa faible proportion d'émissions scope 1, Vallourec pourrait préciser ces cibles futures par rapport au scope d'émission en valeur absolue.

Investissement matériel : Sur les 78% d'opérations d'investissement éligibles à la taxonomie européenne, seulement 2% sont effectivement alignées avec la taxonomie.

Investissement immatériel :

La proportion d'investissement R&D dédiée aux technologies bas carbone n'est pas précisée. Cela ne permet pas d'avoir une vision complète des leviers d'actions du plan de transition de Vallourec.

Performance des produits vendus : En 2022, le bilan de l'ensemble des flux massiques des sites industriels de Vallourec témoigne que 88% des flux sortants sont recyclables. Le taux de recyclage interne des ferrailles s'élève seulement à 17% en 2022 contre 18% en 2021.

Plan d'action : Pour atteindre sa cible de réduction d'émission à 2035, Vallourec identifie ses trois leviers d'action : technologique, influence sur la chaîne de valeurs amont et développement de nouveaux marchés. Vallourec pourrait davantage préciser l'implémentation de ses leviers dans son modèle d'affaires actuel.

Méthodologie ACT

Secteur Oil and Gas

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur pétrolier et gazier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les pondérations du score de performance pour le secteur pétrolier et gazier diffèrent pour chaque type d'entreprise couvert par la méthodologie ACT O&G, afin de refléter les enjeux stratégiques qui diffèrent d'une entreprise en amont à une entreprise en aval. TotalEnergies se positionne en « integrated player », les pondérations associées à ce type d'entreprise sont les suivantes :

Score de performance

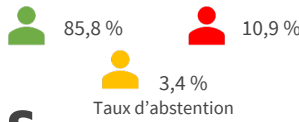
Module	Indicateur	Pondération des modules
Cibles	Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval) Scope 1, 2 et 3	15%
	Horizon temporel des cibles	
	Atteinte des objectifs passés et présents	
Investissement matériel	Évolution de l'intensité des émissions passées et futures des investissements matériels (Scope 1 et 2)	15%
	Emissions lock in	
	Part du budget alloué aux projets carbonés	
	Part de capex vert	
Investissement immatériel	Part des dépenses d'investissement de technologies d'élimination du carbone (CRD) et technologies de capture, d'utilisation et de stockage de carbone (CCS)	8%
	Investissement dans des technologies R&D à faible teneur en carbone	
Performance des produits / services vendus	Investissement dans des technologies R&D d'élimination du carbone	23%
	Tendances de l'intensité des émissions passées et futures Scope 1, 2 et 3	
	Part des services d'efficacité énergétique	
Management	Part des produits / services à faible teneur en carbone	10%
	Supervision et organes de contrôles des questions liées au changement climatique	
	Plan de transition	
	Incitations à la gestion du changement climatique et tests de scénarios sur le changement climatique	
Fournisseurs	Tests de scénarios sur le changement climatique	4%
	Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	
Clients	Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES	10%
	Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	
Politique d'engagement	Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES	5%
	Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique	
Modèle d'affaires	Positionnement sur les politiques climatiques importantes	10%
	Identification du niveau de décarbonisation requis	
	Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone	
	Activités commerciales qui développent des technologies CCS et d'émissions négatives	

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie



TOTALENERGIES

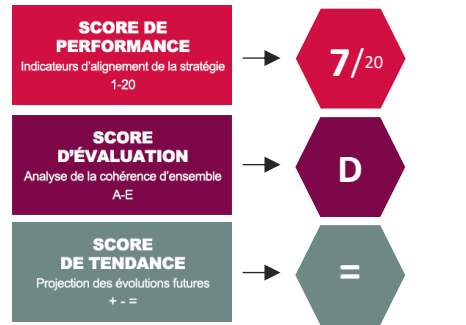
59%
d'alignement avec les
recommandations du FIR

Bilan Say on Climate France

- **Ambition Net Zero 2050**
▷ Ambition de neutralité pour 2050, compensation et réduction détaillées
- **Scénario(s) de référence utilisé(s)**
Projections 2050 basées sur le scénario Net Zero AIE
▷ Mais ne base pas ses objectifs de scope 3 sur un scénario Net Zero dès aujourd'hui => alignement 2030 avec trajectoire du scénario APS (1,7°C) selon l'entreprise
- **Émissions GES actuelles (2022)**
SCOPES 1 et 2 **SCOPE 3**
40 MtCO₂eq (+3 Mt vs. 2021) 389 MtCO₂eq (-11 Mt vs. 2021)
- **Cible de réduction des émissions de GES à court terme**
2025 vs. 2015 : objectif de -17% en absolu pour scopes 1 & 2 ;
Objectif de réduction > à 2% pour scope 3 (< 400 vs. 410 Mt)
▷ Quasiment pas de baisse prévue en absolu sur scope 3
- **Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme**
2030 vs. 2015 : objectifs sur 3 scopes désormais en intensité et en absolu : > à -40% en absolu sur scopes 1 & 2
▷ Mais même objectif que 2025 sur scope 3 en absolu (< 400 Mt)
- **Cible de réduction des émissions de GES à long terme**
▷ Fort recours à la compensation carbone

En 2050 :
- **Scope 1 : réduit à 10 Mtco2** compensées par des puits naturels de carbone
Scope 3 : réduit à 100 Mt CO2e compensées par du CO₂ stocké et du CO₂ consommé via des carburants synthétiques.
- ⚠ Le scénario Net Zero de l'AIE prévoit à l'échelle mondiale 7,6 Gt de stockage de CO₂/an en 2050
- **Mesures du plan d'actions**
Actions sur les 3 scopes (100 GW en 2030 cap. d'électricité renouvelable, molécules bas carbone, captage et stockage, ...)
▷ Incluant développement de projets gaziers jusqu'à 2030 (+40% de production GNL-2030 vs. 2021) en contradiction avec les recommandations du scénario Net Zero AIE
- **Alignements des investissements CAPEX / OPEX**
▷ L'entreprise continue à investir dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers contrairement à ce qui est préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE (d'ici 2030, 30% des investissements nets/an au dév. de nouveaux projets pétrole et gaz ; 33% pour énergies bas carbone et réduction empreinte)
- ↓ **Rémunération**
Variable annuel + Actions de performance
PDG : obj. scopes 1 et 2 : 10% du variable annuel + qualitatif
▷ Bénéficiaires du plan d'actions : 15% sur obj. scopes 1 & 2 ; 15% scope 3 Europe => limite géographique et suppression du critère dans politique 2023 (remplacé par obj. méthane)
- **Vote consultatif annuel**
Engagé
- ↑ **Deux résolutions distinctes**
▷ Résolution sur la mise en œuvre et les ambitions ; pas deux résolutions distinctes

Note évaluation ACT



Points clés de la méthodologie sur le secteur

La sélection des pondérations des modules pour chaque type d'entreprise du secteur repose sur une série de principes cités dans la méthodologie O&G (p.129). Les trajectoires bas-carbone intégrées dans l'outil ACT Oil & Gas utilisé par l'Ademe proviennent des scénarios SDS et B2DS des Energy Technology Perspectives de l'AIE.

Points forts de la stratégie

Cibles : Les cibles sont exprimées en absolu pour le scope 1 et 2 et également en intensité pour le scope 3, jusqu'en 2030 et 2050. Toutefois, TotalEnergies pourrait se fixer des cibles intermédiaires tous les 5 ans et détailler l'évolution du périmètre.

Investissement : La part verte de Capex est de 30,8% en 2022 en vue proportionnelle, c'est-à-dire en intégrant la contribution des sociétés en contrôle conjoint et sur lesquelles TotalEnergies exerce une influence notable. Toutefois, la part verte est de 14,5% sur le périmètre contrôlé de TotalEnergies.

Management : Le conseil d'administration examine les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, évalue ses performances sur une base annuelle ainsi que leur cohérence avec les principaux enjeux liés au changement climatique dans le cadre de l'examen des perspectives stratégiques des secteurs d'activité de l'entreprise.

Domaines d'amélioration

Plan d'action : Le plan de transition vers 2030 semble crédible en termes d'atteinte de l'objectif d'intensité des GES. Toutefois, très peu de données ont été publiées pour expliquer comment TotalEnergies prévoit de passer d'une société à 75% pétrolière et gazière en 2030 à une société à 25% pétrolière et gazière en 2050, alors que les investissements restent majoritairement orientés vers le pétrole et le gaz. Il existe un manque de visibilité clair sur les leviers quantitatifs de réductions ainsi qu'un manque de quantification des gisements de réductions annoncés.

Investissement matériel : TotalEnergies fournit peu de visibilité sur les émissions à venir (locked-in) dans les assets en exploitation et en construction. Le manque de granularité dans les informations publiées pénalise la note de l'entreprise.

Fournisseurs : Depuis 2022, TotalEnergies suit la performance de ses fournisseurs sur les enjeux de durabilité (plus de 500 des 1 300 fournisseurs prioritaires ont rejoint cette plateforme à fin 2022). Toutefois, l'entreprise n'a pas mis en place une réelle stratégie d'influence, au-delà de la fixation de cibles, pour réduire les émissions de ses fournisseurs.

Clients : L'engagement avec les clients se fait essentiellement via une décarbonation du mix produits mis à disposition mais très peu d'action sur des leviers de sobriété et marginalement sur l'efficacité.

Sources : TotalEnergies



Méthodologie ACT

Secteur électricité

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Électricité est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur Électricité sont citées ci-dessous.

Score de performance

Module	Indicateur	Pondération des modules
Cibles	Alignement des cibles de réduction des émissions scope 1 & 2	20%
	Horizon temporel des cibles	
	Objectif historique et performance de l'entreprise	
Investissement matériel	Évolution des émissions passées	35%
	Émissions lock-in	
	Évolution des émissions futures	
Investissement immatériel	Investissement R&D pour une transition bas-carbone	10%
Management	Supervision des questions liées au changement climatique	20%
	Organes de contrôles des questions liées au changement climatique	
	Plan de transition	
	Incitations à la gestion du changement climatique	
	Tests de scénarios sur le changement climatique	
Politique d'engagement	Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles	5%
	Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique	
	Positionnement sur les politiques climatiques importantes	
Modèle d'affaires	Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur	10%

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

EDF

59%
d'alignement avec les
recommandations du FIR

- **Ambition Net Zero 2050**
Ambition de contribution à la neutralité carbone en 2050 mais pas d'éléments précis sur la part de réduction / compensation
- **Scénario(s) de référence utilisé(s)**
Objectifs 2030 certifiés well-below 2°C SBTi
Discussions en cours avec la SBTi pour une certification 1,5°C de la trajectoire

- **Émissions GES actuelles (2022 vs. 2021)***

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
24 MtCO ₂ eq (vs. 26,6)	0,4 MtCO ₂ eq (vs. 0,3)	96 MtCO ₂ eq (vs. 101,8)

Baisse moyenne de 7% par rapport à 2021 (en absolu) ;
mais augmentation de l'intensité carbone (+5%) liée à la baisse de la production d'électricité nucléaire

- **Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2023)**

SCOPES 1 et 2	SCOPE 3
-23% par rapport à 2017 en valeur absolue	-8% par rapport à 2017 en valeur absolue sur tout le scope

- **Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (2030)**

SCOPES 1 et 2	SCOPE 3
-50 % par rapport à 2017 en valeur absolue (obj. SBTi)	-28% par rapport à 2019 en valeur absolue sur tout le scope (et obj. SBTi sur les émissions liées à la combustion du gaz vendu seulement)

- **Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050)**
 - Émissions directes : nulles ou quasi nulles d'ici 2050.
 - Émissions indirectes : réduction des émissions indirectes aussi importante que possible dans le cadre des politiques nationales.
 - Émissions résiduelles : mise en place de projets à émissions négatives afin de compenser les émissions résiduelles du Groupe à cet horizon.
 - Absence de données chiffrées notamment part réduction, part compensation

- **Mesures du plan d'actions**
Principales actions :
 - 2030 : fin de l'électricité à base de charbon toutes zones géographiques confondues
 - x2 capacité de production renouvelable entre 2015 et 2030 (2030 : 60GW nets) et substitution du fioul en territoires insulaires, injection prioritaire des ENR
 - 17% de baisse du scope 3 (d'ici 2030) due à la réduction des émissions associées aux ventes de gaz**Actions détaillées sur les 3 scopes jusqu'à 2030 et chiffrage de la contribution de l'action à la réduction des émissions**

- **Alignements des investissements CAPEX / OPEX**
66% des CAPEX sont alignés à la taxonomie (vs. 63% en 2021**) mais 31% non éligibles ; 94% réalisés dans des technos décarbonées selon le Groupe
→ Pas d'information détaillée sur les CAPEX associés à chaque action contribuant à la stratégie climat au-delà de 2022

- **Rémunération**
Certains cadres dirigeants :
 - Variable annuel : critères RSE peuvent représenter jusqu'à 15% du variable des cadres dirigeants => parmi ces critères : intensité carbone de la production d'électricité et de chaleur du Groupe, objectif cible de 56g CO₂/kWh en 2022 (vs. 51g CO₂/kWh en 2021)
→ Objectif cible revu à la baisse alors qu'il était atteint en 2021
→ Part faible du critère carbone dans le variable annuel
 - Rémunération à long terme (plan de 3 ans) – nouveau : 20% répartis entre deux critères RSE dont un basé sur le score CDP (climat et eau)
→ Pas de critère carbone
→ Nombre de cadres dirigeants concernés pour rém. CT et LT non communiqué

- **Vote consultatif annuel**
→ Pas d'information
- **Deux résolutions distinctes**
→ Une résolution sur la mise en œuvre du plan de transition climatique

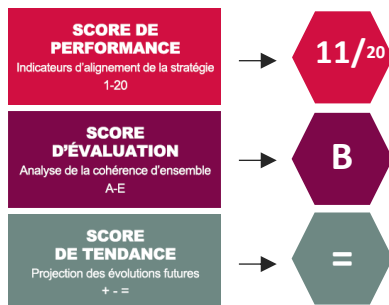
* Pour le calcul des émissions, les émissions liées aux achats d'électricité pour revente aux clients finals (hors émissions amont) et celles des actifs non consolidés sont incluses dans le scope 3 tandis que pour les objectifs validés par SBTi elles sont incluses avec les scopes 1 et 2.

** Afin d'assurer une cohérence entre les données publiées au titre de 2022 et celles relatives à 2021, les données 2021 publiées l'an dernier ont été retraitées pour intégrer les conséquences de l'entrée en vigueur en 2022, de l'acte délégué complémentaire sur les activités nucléaires et gaz.

Bilan Say on Climate France

Note évaluation ACT

ACT ASSESSING LOW CARBON TRANSITION®



Points clés de la méthodologie sur le secteur

L'évaluation ACT se concentre principalement sur le segment de la production d'énergie, c'est-à-dire la production d'électricité à partir de sources d'énergie primaire. L'analyse se concentrera sur les émissions de CO₂ résultant des activités de production, qui sont saisies et déclarées dans les rapports des entreprises.

Points forts de la stratégie

Cibles : Les cibles fixées par EDF sont validées SBTi. Sur le scope 1 & 2, EDF a déjà atteint sa cible, en 2022, de réduction de 50% des émissions fixées pour 2030.

Investissement matériel : Les tendances de baisse des émissions passées et futures surpassent les tendances de secteur.

Politique d'engagement : EDF s'engage positivement auprès des décideurs politiques pour "renforcer le climat" dans l'environnement politique dans lequel il opère. Les domaines d'engagement comprennent le soutien au système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS), le renforcement du financement de la lutte contre le changement climatique, le soutien à la déclaration obligatoire des émissions de carbone et la garantie que le financement des mesures d'adaptation ne se fasse pas au détriment des mesures d'atténuation.

Domaines d'amélioration

Cibles : Les cibles fixées par EDF, bien qu'elles surpassent les tendances du secteur en 2023 devraient être revues afin de s'aligner à terme avec les cibles du secteur.

Investissement matériel : Les émissions lock-in d'EDF n'ont pas été calculées faute de données de production de l'ensemble de la production d'EDF. La granularité des informations fournies par EDF sur sa production d'électricité devrait être accompagnée de leurs émissions (par actif et zone géographique). Par ailleurs, la quantité importante d'énergie nucléaire produite par EDF (en 2022, 328 TWh sur un total de 431 TWh) fait paraître ses productions de combustibles fossiles comme peu importants. EDF pourrait faire davantage pour accélérer l'élimination progressive de la capacité de production au charbon et au gaz.

Investissement immatériel : La proportion d'investissement en R&D sur des technologies bas carbone (2,6% des opérations d'investissement) ne témoigne pas d'un engagement financier assez fort en faveur du remplacement des installations de production à fortes émissions.

Sources : EDF

